



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : GT2021-530

Date : 15 Décembre 2021

Unité administrative responsable Gestion du territoire

Instance décisionnelle Conseil d'arrondissement

Date cible :

Projet

Objet

Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une possible modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21502Ha - (1705, avenue Chauveau) - District Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier Neufchatel Est-Lebourgneuf

Code de classification

No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

La Politique de participation publique de la Ville de Québec permet aux instances décisionnelles de tenir une mesure d'information, une mesure de consultation et une mesure de rétroaction préalablement à l'adoption de certains actes réglementaires comme un règlement d'urbanisme susceptible d'approbation référendaire.

Le projet à l'étude consiste en la réalisation d'un développement résidentiel multilogements sur le lot 2 203 834 sis au 1705, avenue Chauveau.

Conformément aux articles 6 et 7 de la Politique, le conseil d'arrondissement entend tenir des mesures d'information, une mesure de consultation avec participation active et de rétroaction complémentaires aux mesures de consultation obligatoires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1) et dans la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec (RLRQ, c. C-15.5).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les renseignements détaillés concernant les différentes mesures complémentaires de participation seront publiés sur le site Internet de la Ville de Québec dans un délai raisonnable avant le début de la première mesure de participation

RECOMMANDATION

1° D'annoncer l'intention de modifier le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21502Ha afin d'autoriser un projet résidentiel multilogements sur le lot 2 203 834;

2° de tenir des mesures d'information complémentaires conformément à la section III de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;

3° de tenir des mesures de participation active et de consultation conformément aux sections IV et V de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;

4° de tenir des mesures de rétroaction conformément aux dispositions de la section VI.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

ANNEXES

Plan de zonage (électronique)
Plan de localisation (électronique)
Grille 21502Ha (électronique)
Plan des zones concernés et contiguës (électronique)



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : GT2021-530 Date : 15 Décembre 2021
Unité administrative responsable	Gestion du territoire
Instance décisionnelle	Conseil d'arrondissement Date cible :
Projet	
Objet	Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une possible modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21502Ha - (1705, avenue Chauveau) - District Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier Neufchatel Est-Lebourgneuf
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Éliana Vivero	Favorable 2021-12-21
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Patrick Bastien	Favorable 2021-12-22
Julie-B Desjardins	Favorable 2021-12-21
Alain Perron	Favorable 2021-12-22
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Résolution(s)	



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE
DE L'ARRONDISSEMENT
DES RIVIÈRES



No CA2Q21Z01
En date du 30 août 2021


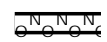

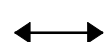
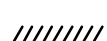

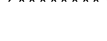

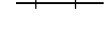
No du plan : 2021-12-129_zon

Échelle : 1:1 000




Préparé par : S.R.

Date : 14 décembre 2021

-  Lot touché par l'amendement
-  Zone touchée par l'amendement

-  Limite de zone
-  Butte écran
-  Mur anti-bruit
-  Cote
-  Écran visuel
-  Zone tampon
-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier



	Limite de lot
	Bâtiments principaux
	Lot visé



**EXTRAIT DES COMPILATIONS
CADASTRALE ET TOPOGRAPHIQUE**

**SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

Date du plan : 2021-12-15
 No du règlement : R.C.A.2V.Q. XXX
 Préparé par : S.R.

No du plan : 2021-12-129_loc
 Échelle : **Page 1 000 1 de 1**

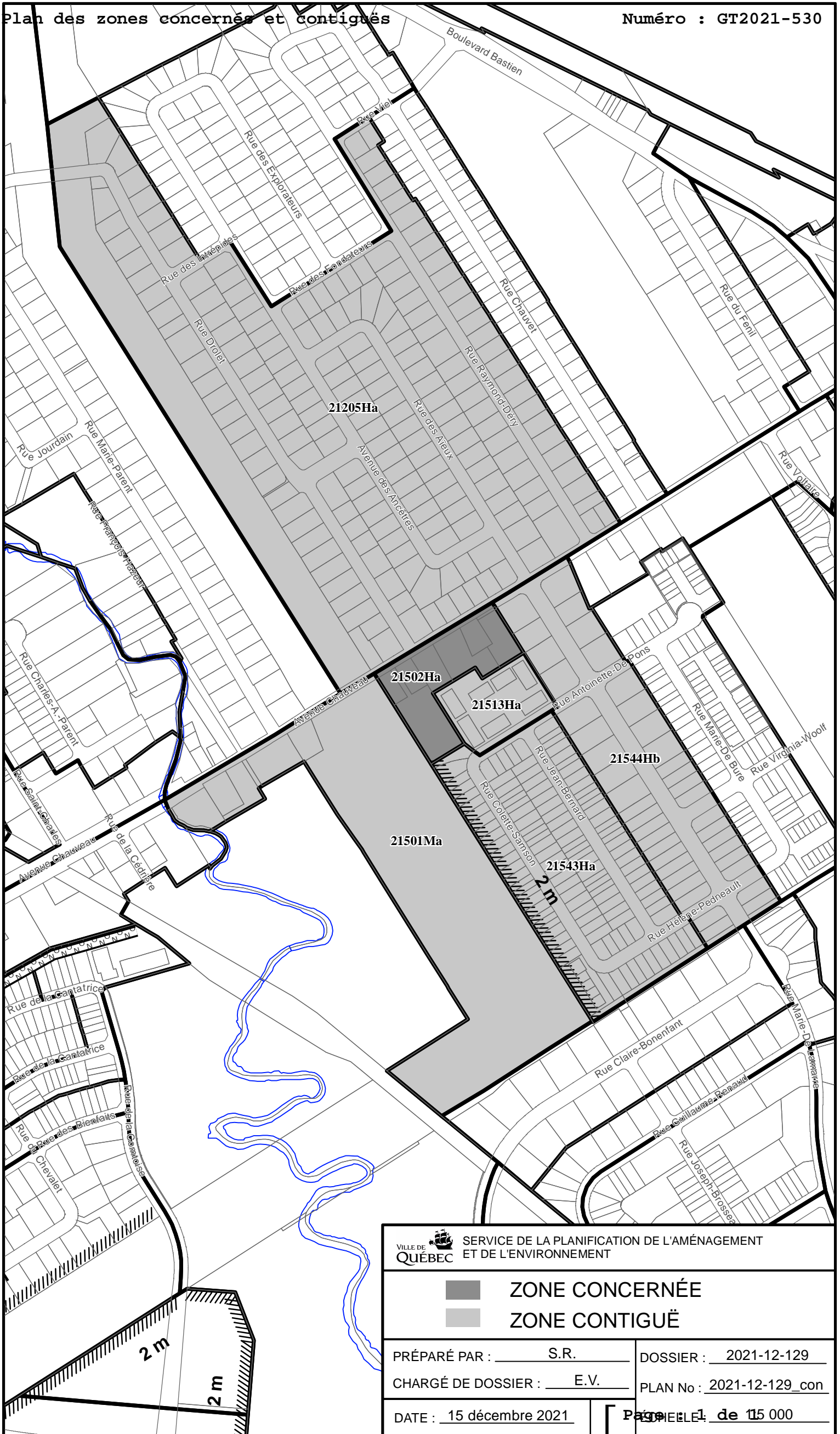

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS


En vigueur le 2021-07-16

R.C.A.2V.Q. 299

21502Ha

USAGES AUTORISÉS									
HABITATION			Type de bâtiment			Localisation			Projet d'ensemble
			Isolé	Jumelé	En rangée				
			H1 Logement			Nombre de logements autorisés par bâtiment			
			Minimum	1	1	0			
			Maximum	3	2	0			
nombre maximal de bâtiments dans une rangée									
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE									
R1 Parc									
BÂTIMENT PRINCIPAL									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
		mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +	3 ch. ou + ou 105m ² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES		7.9 m			10.5 m		2		
DIMENSIONS PARTICULIÈRES									
H1 Jumelé 1 à 2 logements		6 m							
NORMES D'IMPLANTATION									
		Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES		6 m	2 m	6 m		9 m		20 %	
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES									
H1 Jumelé 1 à 2 logements			4 m					15 %	
NORMES DE DENSITÉ									
		Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare				
		Vente au détail		Administration		Minimal		Maximal	
Ru 3 E f		Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment					
		2200 m ²	2200 m ²	1100 m ²					
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES									
TYPE									
Général									
GESTION DES DROITS ACQUIS									
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE									
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 1138.0.15									
ENSEIGNE									
TYPE									
Type 1 Général									



 SERVICE DE LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	
■ ZONE CONCERNÉE ■ ZONE CONTIGUË	
PRÉPARÉ PAR : S.R.	DOSSIER : 2021-12-129
CHARGÉ DE DOSSIER : E.V.	PLAN No : 2021-12-129_con
DATE : 15 décembre 2021	Page 1 de 15 000